

COMPOSITION DU COMITE RIVIERE

(arrêté préfectoral N°2723 du 06/11/2000)

Président : un élu désigné par le collège des élus locaux ;

Collège des élus locaux :

- neuf membres correspondant aux présidents des trois syndicats gestionnaires présents sur le bassin + deux délégués par syndicat ;
- un représentant du Conseil Général de Vaucluse et un représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;

Collège des services et établissements de l'Etat :

Un représentant pour chacun des services et organismes suivants :

- Préfecture de Vaucluse
- Direction Régionale de l'Environnement
- Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
- Direction Régionale du Conseil Supérieur de la Pêche
- Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de la Région Provence Alpes Côte d'Azur
- Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de Vaucluse
- Direction Départementale de l'Equipement de Vaucluse
- Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
- Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports

Autres membres institutionnels :

- Monsieur le Président de la Fédération de Vaucluse pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de Vaucluse
- Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse
- Monsieur le Président du Comité Départemental de Vaucluse Canoë Kayak
- Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Associations Syndicales d'Irriguants de Vaucluse
- Un représentant du Conservatoire Botanique de Porquerolles (en charge de l'étude des milieux pour le réseau Natura 2000)

Association de protection de l'environnement :

- Monsieur le Président de l'E.P.I.S. – L'Isle sur la Sorgue
- Monsieur le Président de l'Association Thoroise des Riverains de la Sorgue (A.T.R.S.) – Le Thor
- Monsieur le Président de l'Ecole Buissonnière – Entraigues